

COMMUNE DE CRUAS  
(ARDECHE)

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-74

### Occupation du domaine public Rue des Hauts Ilons

**Le Maire de la Commune de Cruas ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R110-2,

Vu la demande de la société FAURIE sollicitant une autorisation d'occupation de domaine public dans le cadre de travaux d'eau potable,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1:** Afin de permettre les travaux, la commune autorise la société FAURIE à occuper le domaine public rue des Hauts Ilons

**Du Mercredi 15 Avril 2026 au Mercredi 29 Avril 2026**

**ARTICLE 2:** La mise en place de la signalisation et la mise en sécurité seront effectuées par la société Faurie.


**ARTICLE 3 :** La société Faurie s'engage à nettoyer la chaussée à l'issue des travaux.

**ARTICLE 4 :** Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CRUAS, le 10 Avril 2026

Le Maire  
Rachel COTTA



  
Pour le Maire et  
par délégation,

Elisabeth Delcroix